



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 19.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Qui ont pris part à la délibération :	22	Pour : 22 Contre : 0

Date de la convocation : 20 mars 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt sept mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. PEGOURIE. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC

Pouvoirs : Mme FABREGAS à Mme ARMENGAUD. M. MANERO à M. FERRARI. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

Absents excusés : MM. MANERO. BOISSET. POUVILLON. RICAUD. IGOUNET. Mmes SOULIER. ESTAUN. FABREGAS. OVADIA. VERNIER.

Secrétaire de séance : Mme VIGNE DREUILHE.

Objet de la délibération : CREATION DE POSTES

Exposé :

Dans le cadre des procédures de recrutement en cours, il est nécessaire de créer des postes qui ne figurent pas au tableau des effectifs.

Le poste de Responsable de la médiathèque est occupé par un agent ayant le dernier grade du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Celui-ci quittant la collectivité, il est opportun que ce poste puisse être occupé par des agents ayant un grade autre à celui-ci.

Dans le même sens, il est nécessaire de remplacer le responsable de l'urbanisme qui part en mutation dans une autre collectivité. Ce type de poste pouvant être occupé à la fois par des agents de la filière technique et de la filière administrative, il est important de prévoir la création du poste dans ces 2 filières.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
 Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
 Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
 Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
 Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
 Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : à compter du 1^{er} avril 2018, de créer les emplois suivants :

- 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Article 2 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Article 3 : en fonction du grade détenu par la personne recrutée, les emplois ouverts non pourvus seront supprimés à l'occasion d'une séance prochaine du Conseil municipal, après avis du Comité Technique.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
 031-213100225-20180327-27032018_19B-DE
 Reçu le 10/04/2018
 Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
 ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
 OU=DIRECTION GENERALE,O
 U=0002 21310022500019,OU=M
 AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
 D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
 AN,C=FR
 10/04/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE